

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	12
Absents	2
Total des votes	56

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du douze décembre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. DUMESNIL, M. TIMON, Mme LOUVEL, Mme DUVAL, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. ROBILLOT, Mme BINET, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS Mme VANBESIEU, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mme CACAUX, Mme GLEMOT, M. VETEL, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. TIHY, Mme ROULAND à M. BISSON, Mme GILBERT à M. PLATEL, M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. TIMON à Mme DUTILLOY, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme MONLON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme QUESNEY à Mme ROSA, M. ROBILLOT à Mme CACAUX, Mme BINET à M. DOUYERE, M. SENINCK à Mme GLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEROY

Del_0146-2023_Accord de principe pour une garantie d'emprunt – Mon Logement 27 Réhabilitation de 22 logements à Pont-Audemer Immeuble « Hyères » (Quai Robert Leblanc)

La société « Mon Logement 27 » a sollicité de la part de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle une garantie d'emprunt pour le projet de réhabilitation de 22 logements de l'immeuble « Hyères » situé sur le Quai Robert Leblanc à Pont-Audemer. Le prix de revient du projet est détaillé ci-dessous :

	Montant
Bâtiment	1 287 005 € (H.T.)
Honoraires et frais divers	122 152 € (H.T.)
Aléas / imprévus	57 920 € (H.T.)
Actualisation / Révision	53 797 € (H.T.)
TVA %	120 376 € (TVA)
Total	1 641 250 € (T.T.C.)

Le montant prévisionnel de l'emprunt à garantir s'élèverait à 553 050 € dont 385 000 € de prêt au titre d'économie d'énergie et 168 050 € de prêt à la réhabilitation auprès de la Caisse des dépôts et consignations comme détaillé dans le plan de financement ci-dessous :

Réhabilitation	Montant
Plan de Relance	176 000,00 €
Eco prêt	385 000,00 €
Prêt CDC	168 050,00 €
Fonds propres	668 200,00 €
Subvention Conseil départemental	110 000,00 €
Subvention Ville	134 000,00 €
TOTAL	1 641 250,00 €

Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie, peut leur permettre de bénéficier de taux moindres et limiter les frais bancaires. En contrepartie, la collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités en fonction du pourcentage garanti du prêt. Les garanties consenties doivent faire l'objet d'une convention définissant les modalités de l'engagement de la ville.

Afin de soutenir ce projet, il est proposé de donner un accord de principe pour une garantie d'emprunt à hauteur de 20 % du montant de l'emprunt réalisé pour ce projet plafonné à 553 050 euros.

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'ACCORDER** un accord de principe pour une garantie d'emprunt à hauteur de 20 % maximum des prêts contractés par « Mon Logement 27 » pour le projet de réhabilitation de 22 logements situés dans l'immeuble « Hyères » sur le Quai Robert Leblanc à Pont-Audemer.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Pont-Audemer, le 18 décembre 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

